



FONTENAY-TRESIGNY

ARRÊTÉ DU MAIRE **N°2023-060**

PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL A DES FINS COMMERCIALES

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code général des Collectivités Territoriale,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code du commerce, notamment l'article L 442-7,

Vus les arrêtés portant autorisation du domaine public communal,

Vu la demande de l'association « Fontenay Animation » demandant l'occupation du domaine public communal pour l'organisation de la brocante du 8 mai 2023,

ARRÊTE

Article 1 : L'association Fontenay Animation est autorisée à occuper le domaine communal pour une manifestation exceptionnelle qui se tiendra le 8 mai 2023 dans les rues et place définies ci-dessous :

- Rue Bertaux (du numéro 1 au numéro 58)
- Boulevard Etienne Hardy (sur toute sa longueur)
- Place Bernard Palissy (dans sa totalité)
- Avenue du Général de Gaulle (sur toute sa longueur)

Article 2 : Tous les arrêtés portant autorisation temporaire d'utilisation du domaine public sur ces rues et place sont annulés pour la journée du 8 mai 2023.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services communaux, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie, les Policiers Municipaux et tous les agents habilités à constater les contraventions à la Police de la circulation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Il n'y aura aucune régie de recette, ni d'acceptation par liste d'attente au cas où des places resteraient vacantes pour toutes raisons et sans amplitude horaires le 08 mai 2023.

Toute personne n'ayant pas été préalablement inscrite, n'ayant acquitté son droit de réservation sur les registres de la brocante dix jours avant cette dernière et n'étant pas validée par le Président de l'association « Fontenay-Animation », ne pourra pas s'installer le jour de la manifestation sur le périmètre de ladite brocante du 08 mai 2023 de 5h à 20h.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Sous-préfecture de PROVINS,
- Monsieur Christophe LAGREVE, pour Fontenay Animation
- La police Municipale,

Fait à Fontenay-Trésigny,
Le 3 mars 2023

Le Maire,
Patrick ROSSILLI

